

EHPAD VILLEGIALE SAINT-JACQUES

LES TARIFS



Hébergement EHPAD :

✚ Chambre individuelle	: 52,83€
✚ Chambre double	: 49,47€

Dépendance EHPAD :

✚ GIR 1 et 2	: 32,13€
✚ GIR 3 et 4	: 20,39€
✚ GIR 5 et 6	: 8,65€

Modalités et conditions de facturation et de paiement :

- Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.
- Le paiement devra s'effectuer à réception de la facture :
 - o auprès du Trésor Public, TSA 20005, 94974 Créteil cedex 9,
 - o par prélèvement bancaire,
 - o ou directement sur le site internet du CHIC Castres-Mazamet www.chic-cm.fr

EHPAD VILLEGIALE SAINT JACQUES

15 Place Carnot
BP 30418
81108 Castres Cedex

☎ : 05 63 71 63 02

✉ : villegiale@chic-cm.fr

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À REMETTRE AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

Pour la constitution du dossier administratif :

- **Vous munir des pièces suivantes :**

○ **Identité**

- Livret de famille complet
- Carte Nationale d'Identité recto verso

○ **Couverture sociale**

- Attestation des droits sécurité sociale
- Carte de mutuelle en cours recto verso
- Attestation de responsabilité civile mentionnant les dates de début et de fin.

○ **Droits spécifiques**

- Carte d'invalidité recto verso
- Si vous les percevez :
 - notification d'APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (Conseil Départemental)
 - notification d'ALS : Allocation Logement Sociale (CAF)

○ **Situation économique**

- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Dernière(s) attestation(s) fiscale(s) des retraites
- Dernière(s) taxe(s) foncière(s)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Dernier relevé de situation bancaire

○ **Protection juridique**

- Jugement du tribunal et ordonnance du juge en cas de mesure de protection (mandat de protection future, sauvegarde de justice, curatelle simple ou renforcée, tutelle).

○ **Divers :**

- Coordonnées postales et téléphoniques des obligés alimentaires.

- En cas de difficultés ou cas particulier, vous pouvez prendre rendez-vous avec Mlle RIZZI, assistante sociale en la contactant au 05 63 71 64 80.

Lors de l'admission :

- Il vous sera demandé le versement d'une caution d'un montant correspondant à 30 journées d'hébergement, par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- Un livret d'accueil vous sera remis,
- Un contrat de séjour et un acte de caution solidaire vous seront remis pour signature.